montagneuses de l'Ouest, formaient, avec le parc des montagnes Rocheuses, le novau du réseau de parcs nationaux lorsque la Loi sur les réserves forestières et les parcs fédéraux fut promulguée en mai 1911. Une direction distincte a été créée pour assurer la

protection, la gestion et l'aménagement des parcs nationaux.

Dès 1930, neuf autres parcs nationaux avaient été créés. Trois d'entre eux se trouvaient en Ontario, sur des terres fédérales de la Couronne ou sur des terres administrées en fidéicommis pour les Indiens: le parc national des îles du Saint-Laurent, le parc national de Pointe Pelée et le parc national des Îles de la baie Georgienne. D'anciennes réserves forestières fédérales avaient servi à former un parc en Saskatchewan - le parc national Prince Albert, et un autre au Manitoba - le parc national de Riding Mountain. Le parc national d'Elk Island, près d'Edmonton, servait de refuge pour le bison et le parc national de Wood-Buffalo, d'une superficie de 44 807 km² s'étendant de part et d'autre de la limite entre l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, devenait le refuge du plus grand troupeau de bisons survivant en Amérique du Nord. En Colombie-Britannique, on a créé les parcs nationaux de Mount Revelstoke et de Kootenay, qui sont d'un grand pittoresque.

Entre 1930 et 1973, les parcs suivants se sont ajoutés: Territoires du Nord-Ouest: Nahanni et Auyuittuq; Yukon: Klouane; Colombie-Britannique: Pacific Rim; Ontario: Pukaskwa; Québec: La Mauricie et Forillon; Nouveau-Brunswick: Kouchibouguac et Fundy; Nouvelle-Écosse: Hautes Terres du Cap-Breton et Kejimkujik; Île-du-Prince-Édouard: parc national de l'Île-du-Prince-Édouard; Terre-Neuve: Terra Nova et Gros

Morne.

Pour ce qui concerne les parcs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les terres ont été réservées en vertu d'un décret du conseil et d'une proclamation stipulant qu'elles ne devaient pas servir à d'autres usages. Dans les territoires provinciaux, les terres sont acquises par la province conformément à un accord fédéral-provincial prévoyant la création d'un parc national. Ces terres sont transférées au gouvernement du Canada, et l'existence du parc devient officielle par décision du Parlement.

En 1971 paraissait Le manuel de planification du réseau des parcs nationaux, qui fait état de la nécessité de mesures nouvelles et globales visant à préserver l'héritage naturel du Canada. Dans le but de protéger non seulement les régions aux paysages continentaux et maritimes uniques et particulièrement pittoresques, mais aussi celles qui offrent des caractéristiques physiques, biologiques et océaniques représentatives, on a désigné 48 régions naturelles distinctes et défini les principaux aspects de leur histoire naturelle.

Du 1er avril 1976 au 31 mars 1977, on a enregistré 16.5 millions de visites dans les parcs nationaux. Les visiteurs peuvent prendre part à des activités qui vont des promenades commentées et du canot en été au ski de randonnée et à la raquette en hiver.

Une liste détaillée des parcs nationaux figure dans les éditions de 1972 et 1973 de l'Annuaire du Canada, et une carte de ces parcs et des précisions sur chacun d'eux sont fournies dans Les parcs nationaux du Canada, publication de Parcs Canada.

Parcs de littoral nationaux. Le Canada est entouré de trois océans et possède le plus grand volume d'eau douce au monde. On compte élargir le réseau des parcs nationaux de façon que soient représentées les côtes du Pacifique, de l'Arctique et de l'Atlantique ainsi que les eaux intérieures, et désigner des régions naturelles de littoral et des thèmes d'histoire naturelle correspondants.

Formations naturelles. La conservation de certaines merveilles naturelles, par exemple le cratère Chub dans le nord du Québec, les mamelons glaciaires de l'Arctique, les collines semi-désertiques et érodées des Prairies, les grottes montagneuses et les paysages maritimes, permet de présenter sur place l'évolution naturelle du Canada.

Accords au sujet de la récréation et de la conservation (ARC). Des organismes publics, des groupements et des personnes s'efforcent activement de protéger et de préserver les ressources du patrimoine canadien. Afin d'offrir aux Canadiens de nouvelles occasions d'apprécier et de comprendre leur patrimoine naturel, culturel et historique, Parcs Canada a créé un programme coopératif, les Accords au sujet de la récréation et de la conservation, qui porte surtout sur les canaux historiques et les aires de patrimoine